

OLIVIER BORRAT

Les Oliveraies de la Baillaury

Devenez les **parrains et marraines**
d'un olivier d'Olivier
et soutenez une oléiculture locale à taille humaine.



Je vous propose de parrainer un olivier de la variété au choix Argoudeil, Courbeil ou mélange Baillaury. Ces arbres ont été plantés entre les années 2000 et 2009.

En échange de votre soutien, vous recevrez, une dotation en huile d'olive vierge issue de **l'Agriculture Biologique**. Cette action vous permet de soutenir le développement de cette culture endémique de Banyuls, et le maintien d'une oléiculture durable et raisonnée.

Votre engagement permettra différentes actions comme,

- La reprise de parcelles plantées d'arbres abandonnés soit plus de 300 oliviers dont la moitié sont centenaires.
- La poursuite de la mise en valeur des variétés exceptionnelles que sont l'Argoudeil et la Courbeil avec un projet de plantations et de greffes
- Le maintien des embauches d'employés saisonniers pour m'accompagner à la taille manuelle des arbres, la lutte contre la mouche de l'olivier **en Agriculture Biologique** et la récolte. Cela représente 1100 heures de travail par an.
- Le renouvellement du matériel pour l'entretien du sol.
- La création des enclos pour recevoir des brebis pour le pâturage, soit environ 40 ares / an.

Olivier Borrat
Oléiculteur, Moulinier

OLIVIER BORRAT

Les Oliveraies de la Baillaury

route MAS REIG 66650 Banyuls-sur-Mer

loliviercatalan@wanadoo.fr

Tel: 06.07.34.27.80

CONTRAT DE PARRAINAGE

Choisissez l'olivier que vous voulez parrainer. Pour vous aider dans votre choix, n'hésitez pas à demander les fiches caractéristiques des huiles correspondantes à chaque variété d'huile d'olive vierge issue de **l'Agriculture Biologique**.

Indiquez le nom que vous souhaitez donner à votre olivier (nom, prénom ou pseudo)

Le nom choisi sera accroché à l'arbre que vous aurez sélectionné. Une fois votre inscription validée, vous recevrez une photo de votre olivier ainsi baptisé.

Chaque année à la fin de la récolte, dans le courant du mois de décembre, vous recevrez une dotation en huile d'olive vierge extra BIO. L'huile d'olive que vous recevrez sera issue de votre arbre et de ses compères. En effet, techniquement il faut un minimum de 100 kilos d'olives pour faire tourner le moulin et un arbre planté à Banyuls sur Mer, âgé entre 11 et 20 ans, peut produire entre 2 et 4,5 kilos. Ainsi, en cas d'une faible récolte de votre arbre, votre production d'huile d'olive sera tout de même assurée.

Une contre étiquette positionnée sur la bouteille indiquera le nom de votre arbre, son âge, et l'année de récolte. Une bonne idée pour la composition de vos coffrets gourmands à offrir!

Vous pouvez venir passer un moment avec votre olivier. Le moulin est ouvert à l'année, il suffira d'organiser un rendez-vous à un moment adapté.

Pour parrainer un olivier, complétez et signez ce contrat. Il est à retourner à l'adresse ci dessus accompagné de votre règlement (qui vaudra validation) par chèque bancaire ou postal à l'ordre de «L'olivier catalan» ou par virement (Rib sur demande).

Les inscriptions ne peuvent se faire que du 1er Janvier au 15 Septembre, les mois d'Octobre à Décembre étant consacrés à la récolte.

A réception du contrat, je vous renverrai par mail votre exemplaire contresigné.

CONTRAT PARRAINAGE ANNUEL*

Date d'inscription :

Nom: Prénom:

Adresse:

Adresse de livraison (si différente de votre domicile):
.....
.....

Mail: Téléphone:

Le nom que vous voulez donner à votre olivier:

Je choisis mon olivier et ma souscription pour 1 an*: A B C D E F

Coût € annuel du Parrainage	A dotation de deux bouteilles de 50cl frais d'expédition inclus 90€ Dont Parrainage 60€	B dotation de trois bouteilles de 50cl frais d'expédition inclus 130€ Dont Parrainage 60€	C dotation de deux bouteilles de 50cl frais d'expédition inclus 80€ Dont Parrainage 45€	D dotation de trois bouteilles de 50cl frais d'expédition inclus 120€ Dont Parrainage 45€	E dotation de trois bouteilles de 25cl frais d'expédition inclus 65€ Dont Parrainage 45€	F dotation de six bouteilles de 25cl frais d'expédition inclus 120€ Dont Parrainage 45€
Argoudeil	150,00	190,00				
Courbeil	150,00	190,00				
Baillaury			125,00	165,00	110,00	165,00

*reconduction à date anniversaire sur demande et à réception du règlement.

Tarifs et conditions applicables pour l'année 2021, révisables en fonction du marché et des récoltes .

Livraison en une seule fois à l'adresse indiquée incluse.

En validant ce contrat, et avec votre règlement, vous acceptez les CGV ci jointes.

Signature parrain/marraine
(précédé de la mention lu et approuvé)

Signature de l'oléiculteur

Merci pour votre soutien, bonne dégustation !

CGV parrainage d'un olivier d'Olivier

Ce contrat présente les droits et obligations de «Olivier BORRAT, L'Olivier Catalan », Mas Reig 66250 Banyuls sur Mer. SIRET 48197179400013, désigné ci après par Olivier BORRAT, d'une part, et toute personne physique agissant dans le cadre d'une activité non professionnelle ci-après désigné par le terme «Client ».

Article 1: Objet

Les présentes conditions visent à définir les modalités du parrainage des oliviers. Les présentes conditions générales pourront être complétées, si besoin est, par des conditions particulières, qui dans ce cas seront annexées.

Article 2: L'acceptation

Les présentes conditions s'appliquent dès le paiement effectué par le Client.

Article 3 : Généralités

Le parrainage donne droit aux rétributions suivantes :

- Le nom choisi par le parrain est inscrit sur l'olivier parrainé,
- Une photo de l'arbre ainsi baptisé est envoyée au parrain.
- Une visite pour passer un moment avec son olivier, pour le parrain et sa famille, jusqu'à 4 personnes, organisée à un moment adapté dans la saison.
- Une dotation en huile d'olive vierge BIO provenant de l'olivier parrainé et de ses compères

Les livraisons des bouteilles d'huile ont lieu une fois par an en décembre ou au moment de la visite des oliviers.

Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant le vendeur de son obligation de livrer dans les délais précités, la guerre, l'émeute, l'incendie, les intempéries, les grèves, les accidents, et l'impossibilité d'être approvisionné en matières sèches.

Les livraisons sont effectuées en une seule fois et à une seule adresse :

- En voiture, dans les 20 kms autour de Banyuls sur Mer
- En colissimo par La poste pour le reste de la France Métropolitaine

Sur simple demande, Olivier BORRAT fournira aux parrains les numéros de suivi afin de suivre l'acheminement des colis sur www.colissimo.fr

L'huile est expédiée à l'adresse de livraison que vous avez indiquée au cours du processus de commande.

Le parrain est responsable des données fournies et de la validité de ces dernières. Il doit s'assurer d'être en mesure de recevoir convenablement les colis et de préciser toutes les informations nécessaires pour le bon acheminement de la marchandise.

En cas de changement d'adresse, il doit impérativement en informer Olivier BORRAT au plus tôt.

Olivier BORRAT se réserve le droit de facturer un nouvel envoi dans le cas de changement d'adresse non stipulé, adresse erronée, incomplète, boîtes aux lettres non identifiable.

Olivier BORRAT ne pourra être tenu pour responsable des conséquences dues à un retard de livraison par les services d'acheminement utilisés.

Les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur de réclamer des dommages et intérêts.

Olivier BORRAT se réserve le droit de modifier les moyens d'acheminement ou les prestataires de transport par un service équivalent.

La date de la visite est fixée avec le client selon les propositions d'Olivier BORRAT, en semaine ou le week-end, entre février et septembre. Si le client ne peut être disponible à aucune des dates proposées, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Article 4 : Disponibilité

Du fait de la saisonnalité des produits et de nombreux facteurs qui peuvent influencer sur la production, l'huile est proposée dans la limite des stocks disponibles au moulin.

Dans l'éventualité d'une indisponibilité de produit, nous vous en informerons par mail ou par courrier et un produit de remplacement d'une autre variété vous sera proposé..

Article 5 : Paiement

Le règlement s'effectue :

- par virement bancaire - par chèque bancaire ou postal.

Dans le cas de litiges relatifs au paiement et après relances auprès du porteur, nous nous réservons le droit d'annuler le parrainage et de conserver les sommes préalablement versées.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine.

La commande validée par le client ne sera considérée effective que lorsque les centres de paiement bancaire concernés auront donné leur accord.

En cas de refus des dits centres, la commande sera automatiquement annulée et le client prévenu par courrier électronique.

Article 6 : Durée d'engagement et reconduction

Le parrainage prend effet à date de paiement soit immédiatement le jour de l'inscription, soit à réception du règlement par chèque(s).

La durée de l'engagement est de un an à date anniversaire et ceci, sans reconduction tacite.

Article 7 : Responsabilité

Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur et aux normes applicables en France.

Olivier BORRAT s'engage à publier auprès des parrains au moins une fois une photo de l'olivier parrainé.

Les photos sont la propriété d'Olivier BORRAT.

Article 8: Résiliation

Le présent contrat pourra être résilié à tout instant par chacune des parties, par mail ou courrier, sous la réserve d'un préavis de trois semaines.

Dans l'hypothèse d'une résiliation par le Client ou qui est la conséquence d'un manquement du Client à ses obligations telles que définies dans le présent contrat, les sommes déjà perçues par le prestataire lui resteraient acquises et les éventuelles sommes encore à facturer pour des prestations effectuées avant signification du préavis resteraient dues par le Client. Le Client pourrait faire l'usage le plus libre des informations qui lui auraient été communiquées, ou des documents d'ores et déjà remis.

Article 9: Loi applicable et juridiction compétente.

Les litiges découlant de l'application des présentes conditions relèvent du droit Français. Tout litige susceptible de s'élever entre les parties, à propos de la formation, de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Perpignan.